

Paris, le 26 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un sursis pour Julian Assange

Ce mardi 26 mars 2024, la justice britannique a accordé la possibilité à Julian Assange de contester en appel son extradition vers les Etats-Unis où il encourt une peine de prison de 175 ans pour « espionnage ».

C'est une excellente nouvelle mais le combat continue, car l'acharnement politique et judiciaire à son encontre va se poursuivre.

Sa détention arbitraire et abusive est une atteinte à la liberté d'informer et à la liberté des journalistes. Notre devoir est de faire tout notre possible pour empêcher cette extradition qui condamnera un homme déjà sévèrement affaibli par des années de détention indigne. Rappelons que la justice américaine a refusé de garantir que Julian Assange ne soit pas exécuté en cas d'extradition.

Nous devons collectivement beaucoup au travail journalistique du fondateur de Wikileaks qui a permis de révéler au monde les crimes de guerre commis en Irak et en Afghanistan par les USA et l'espionnage massif dont a notamment fait l'objet notre pays par la NSA.

La France s'honorerait d'accorder l'asile politique à cet homme pour service rendu à la Nation française. Le 3 juillet dernier, le député LFI-NUPES Arnaud Le Gall avait d'ailleurs proposé une résolution invitant le Gouvernement à accorder cet asile.

En cas de décision définitive autorisant son transfert aux USA, la Cour européenne des Droits de l'Homme représenterait le dernier espoir de faire suspendre son extradition. Nous appelons à la mobilisation pour faire échouer ce projet funeste pour nos démocraties.

Élu député européen, Daniel Ibanez poursuivra son action en faveur de la liberté de la presse et la liberté d'alerter.

Jean-François Coulomme

Député de la Savoie

Daniel Ibanez

Candidat aux élections européennes

Liste de la France Insoumise